

Je ne ſçaurois affez admirer la Prouidence diuine, ny affez adorer ſa bôté & [10] mifericorde, en ce qu'ayant infinué vn petit mot de ce fuiet, aux precedentes relatiôs, il luy a pleu ſufciter tout plein de ſainctes ames, dont la charité a ſurmonté toutes nos eſperances: en forte que nous auons affurance, au moins pour quelque temps, qu'il ne tiendra pas aux moyens d'affiſter pluſieurs de ces pauvres barbares, que leurs mariages ne ſoient rēdus ſtables. C'eſt à quoy moyennant cette aſſiſtance, nous auons commencé à trauailler.

Quelques perſonnes de merite ne ſe contentant pas d'vne aumoſne paſſagere, ont reſolu de faire des fondations perpetuelles de ces dix ou douze eſcus, avec leſquels ie diſois qu'on pouuoit affermir chacun de ces mariages; afin qu'ils y ſoient continuellement appliquez par l'ordre des Peres de noſtre Compagnie, tandis que la Foy ſe trouuera fermemēt enracinée dans les conjoints, & dans les maifons: & au cas qu'elle vint à manquer en eux, qu'on la puiſſe prouigner dans d'autres familles qui ſe Chriſtianiferont; à quoy le fonds de telle rente ſera deſtiné. Ce qui eſt en [11] effet eſtablir & entretenir le Chriſtianiſme dans ces contrées, par vne deuotion auſſi iudicieuſe que charitable.

Entre ceux qui ſe ſont portez à cette charité, s'en ſont trouuez quelques vns, à ce que i'apprens, deſgaggez du mariage & ſans enfans; ou meſme qui ont touſiours veſcu libres de ce lien, qui ont creu qu'ils pouuoient icy acquerir des enfans pour Dieu & pour eux, par cette voye de ſaincte adoption, & pour perpetuer leur nom en cette terre d'Egliſe naiſſante, lors qu'il ſe perd en la leur. Et faire que par ce